



**TRAVAIL D'OFFICIEL**  
**Ligues intra-muros**  
**Automne 2018 – Hiver 2019**



Ligues intra du PEPS de l'Université Laval  
 @IntraPEPS

**VEUILLEZ COMPLÉTER CETTE OFFRE DE SERVICE ET LA FAIRE PARVENIR PAR COURRIEL à isabelle.grenier@sas.ulaval.ca**

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

S.V.P. cochez Étudiant U. L.  Autre étudiant  Non étudiant

Ancien arbitre ou marqueur aux ligues Intra

Nouvel arbitre ou marqueur aux ligues Intra

<b>Cochez votre ou vos choix:</b>	<u>Arbitre</u> :	Basketball	<input type="checkbox"/>	<u>Marqueur</u> :	Basketball	<input type="checkbox"/>
		Hockey	<input type="checkbox"/>		Hockey	<input type="checkbox"/>
		Hockey-cosom	<input type="checkbox"/>		Hockey-cosom	<input type="checkbox"/>
		Volleyball	<input type="checkbox"/>			
		Soccer	<input type="checkbox"/>			

Il est important de nous écrire les grandes lignes de votre curriculum vitæ **dans le domaine sportif** pour vous aider à franchir l'étape de la première sélection (votre expérience et votre accréditation) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

❖ Où avez-vous entendu parler de cette offre d'emploi? \_\_\_\_\_

**Échelle des salaires/rencontre (incluant le 4% de vacances)**

	Arbitre	Marqueur (12,69 \$/heure)
BASKETBALL (rencontre = 1,25 h)	23,29 \$/rencontre	15,86 \$/rencontre
HOCKEY (rencontre = 1,5 h)	30,88 \$/rencontre	19,03 \$/rencontre
HOCKEY-COSOM (rencontre = 1 h)	17,31 \$/rencontre	12,69 \$/rencontre
SOCCER INTÉRIEUR (*) (rencontre = 1 h)	20,00 \$/rencontre	
SOCCER EXTÉRIEUR (*) (rencontre = 1,25 h)	Arbitre-centre 28,00 \$/rencontre Arbitre-touche 20,13 \$/rencontre	
VOLLEYBALL (*) (4 sets = 1, 5 h) (12 sets = 4,75 h)**	25,18 \$/4 sets 79,83 \$/12 sets	

(\*) L'arbitre de soccer et de volleyball cumule les fonctions du marqueur.

(\*\*) 12 sets équivalent à 4,75 h et non 4,5 h en raison des délais occasionnés par une soirée complète d'arbitrage.

- Autres avantages :
- rémunération à tous les 14 jours
  - protection de l'Université en cas d'accident de travail
  - réclamation de chômage selon les modalités de la Loi sur l'assurance-emploi
  - bonus selon l'ancienneté : 0,25 \$ de plus à la deuxième année de services  
0,50 \$ de plus à la troisième année de services et plus